

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
EN DATE DU 27 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-sept février,

Je soussigné, Monsieur Nicolas Sordet, Directeur Général de la société AFYREN, société anonyme au capital de 722.148,44 euros, dont le siège social est situé 9-11 rue Gutenberg – 63100 Clermont Ferrand, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont Ferrand sous le numéro 750 830 457 (la « **Société** »),

Après avoir rappelé qu'aux termes des décisions du Conseil d'administration en date du 25 février 2026, faisant usage de la délégation de compétence conférée par la dixième résolution de l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire en date du 17 juin 2025 (l' « **AGM** »), le Conseil d'administration a décidé :

- (i) de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 54.901,96 €, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d' (i) d'un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou (ii) à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 2 e) du règlement (EU) n°2017/1129 du 14 juin 2017, consentie par l'AGM, de 2.745.098 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 € chacune (les « **Actions Nouvelles** »), en conformité avec le plafond autorisé et disponible à ce jour aux termes de la huitième résolution de l'AGM,
- (ii) que les fonds provenant des versements en espèces seront déposés, dans les délais prévus par la loi, sur le compte dédié ouvert au nom de la Société aux seules fins de l'augmentation de capital dans les livres de Uptevia, conformément à l'article L. 225-146 du Code de commerce,
- (iii) que les Actions Nouvelles seront soumises à toutes les stipulations statutaires et seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.

DANS LE CADRE DES POUVOIRS SUBDELEGUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FEVRIER 2026, NOTAMMENT AUX FINS DE CONSTATER LA REALISATION DEFINITIVE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL ET D'ACCOMPLIR TOUTE FORMALITE Y AFFERENTE

CONSTATE au vu du certificat du dépositaire des fonds délivré par Uptevia en date de ce jour, que les 2.745.098 Actions Nouvelles de valeur nominale de 0,02 € chacune, dont l'émission a été décidée par le Conseil d'administration du 25 février 2026 dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de compétence, avec suppression du droit de préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (c'est-à-dire une offre à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 2 e) du règlement (EU) n°2017/1129 du 14 juin 2017, consentie par l'AGM, ont été intégralement libérées en totalité, tant du nominal que de la prime d'émission ;

CONSTATE, en conséquence, la réalisation définitive de l'augmentation du capital, représentant un montant nominal de 54.901,96 € par émission de 2.745.098 Actions Nouvelles de valeur nominale de 0,02 € chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 6.945.097,94 € (soit une prime d'émission de 2,53 € par Action Nouvelle) (l' « **Augmentation de Capital** ») ;

CONSTATE que le capital social s'établit en conséquence à la somme de 777.050,40 €, divisé en 38.852.520 actions de valeur nominale de 0,02 € chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées ;

RAPPELLE, en tant que de besoin que l'ensemble des honoraires et frais de toute nature relatifs à l'augmentation de capital seront imputés sur la prime d'émission ;

DECIDE en conséquence de modifier l'articles 6 des statuts ainsi qu'il suit :

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Cet article est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Le capital social est fixé à la somme de sept cent soixante-dix-sept mille cinquante euros et quarante centimes d'euros (777.050,40 €).

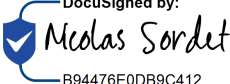
Il est divisé en trente-huit millions huit cent cinquante-deux mille cinq cent vingt (38.852.520) actions de 0,02 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, intégralement souscrites et libérées. »

DONNE tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et de droit ;

CONFERE tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée des présentes à l'effet d'accomplir tous actes et formalités pour parvenir à la bonne fin de l'émission des Actions Nouvelles et notamment pour assurer la réalisation du placement et à l'admission aux négociations des Actions Nouvelles sur Euronext Growth à Paris.

Fait à Clermont Ferrand, le 27 février 2026

Signé par DocuSign

DocuSigned by:

B94476E0DB9C412...

M. Nicolas Sordet
Directeur Général